

Projet D'ILÔT CENTRAL TECHNOPOLE ANGUS

Audition du 27 avril 2017 à 13h (bur d'arrondissement Ros-P.P)

Bonjour à tous

En partant, je suis allé voir ce que c'est OCPM. J'ai trouvé qu'en 2007, cet organisme de consultation est le travail des membres de la mairie de Montréal précédent l'équipe actuel.

J'ai ensuite consulté le détail du projet et j'ai remarqué que le projet nécessite une modification profonde du plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour permettre l'ajout d'un volet résidentiel qui n'existait pas dans le plan initial. Il n'y a aucune mention de la décontamination.

Dans le plan initial, le site visé fut réservé exclusivement à l'emploi et vous nous demandez de le modifier afin qu'il passe de secteur emploi à secteur activités diversifiées pour permettre la construction de logements. Cette demande exige une dérogation des articles suivants : 8 à 10, 22.1, 23.1 à 26, 34,40,41, 50 à 70.2, 121,169, 352, 677.20 à 677.24 et 677.26 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie(01-279) et de l'article 27 du règlement de lotissement de l'arrondissement.

Imaginez-vous et on nous dit avec toutes ces dérogations, le paysage sera inchangé. Nous pensons que cela est un changement drastique du modèle d'un parc industriel caractérisé par sa faible densité et la présence de vastes aires de stationnement extérieur, pour un modèle plus compatible avec le milieu largement résidentiel.

Lorsque nous avons acheté nos deux demeures actuelles, il n'était nullement question de toutes ces transformations.

La ville de Montréal favorise l'appropriation de la ville, de ses quartiers et ses arrondissements par les montréalais.

Nous refusons tous ces bouleversements car dans la charte montréalaise des droits et responsabilités dans la ville, les montréalais ont droit à leur ville. Ce nouvel outil de consultation

qu'on appelle la gouvernance éloigne les élus des montréalais et vous pouvez être surs que nous allons le rappeler à ceux qui se présenteront à la mairie en novembre prochain.

Auparavant, sans cette gouvernance, il y avait un acteur, la ville responsable de l'élaboration et l'adoption des lois et des règlements. Aujourd'hui, avec la gouvernance, le secteur privé a priorité sur la qualité de vie des citoyens. L'opinion des citoyens ne pèse pas gros dans les décisions de la ville. C'est toujours le pouvoir économique des intervenants du monde des affaires qui a le dernier mot sur les projets de la ville et cela est souvent au détriment du bien-être des citoyens payeurs de taxes.

Je suis certain que le maire Denis Coderre n'acceptera jamais la façon que la consultation sur ce projet a été entreprise. Vous auriez dû nous consulter bien avant de fabriquer votre maquette.

Je vous demande de venir un dimanche après midi au parc Jean Duceppe pour voir toutes ces familles et tous ces enfants. Ils ont besoin de plus d'espace et des aires de loisirs plus sécuritaires. Jetez un coup d'œil sur les jets d'eau. Les parents sont sur des bancs à droite et les enfants vont sous l'eau pour finir dans le vide à gauche.

Ce terrain, tant convoité, devrait être aménagé à agrandir le parc Jean Duceppe et la construction **d'une école à 4 étages** qui servirait les enfants de la maternelle à la fin du secondaire.

Pour terminer, il est clair pour nous que votre mandat est d'arriver à **une acceptabilité sociale** du projet. Actuellement, en regardant les différents média sociaux, cette acceptabilité est loin d'être acquise.

Pour cette raison, je souhaite que les promoteurs, en tenant compte des objections exprimées par les citoyens, nous reviennent avec un meilleur projet et que l'idée de **l'école** peut devenir la solution.

Je vous remercie de votre écoute et je vous souhaite bonne journée.

Antoine Tawil

